

Compte-rendu de la table ronde « jeunes chercheurs » du 29/08/07 à l'initiative de M^{me} Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Une table ronde « jeunes chercheurs » a été organisée par M^{me} la ministre Valérie Pécresse le 29 août 2007, lors de son passage à Rennes pour la visite du CAREN. Un groupe de réflexion a donc été constitué, combinant doctorants et jeunes docteurs (post-doc et ATER), afin d'informer et d'échanger autour de problèmes vécus localement par les jeunes chercheurs.

Ce compte rendu a pour vocation de pérenniser la relation de travail établie avec les jeunes chercheurs par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont nous remercions cordialement l'attention dont il a fait preuve en souhaitant nous consulter.

Diffusion :

- cabinet du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- réseaux mail des jeunes chercheurs ;
- réseaux mail des universités de Rennes 1 et Rennes 2 ;
- ce compte rendu est **public**, n'hésitez pas à le diffuser.

Le statut du chercheur en début de carrière

Les objectifs de la *Stratégie de Lisbonne* établie en 2001 sont de faire de l'Europe une société de la connaissance et une économie de l'innovation dans les dix prochaines années. Les préconisations européennes, compilées dans la *Charte européenne du chercheur et du code de conduite pour le recrutement des chercheurs*, mettent en avant la création d'un statut du chercheur en début de carrière (les 4 premières années de recherche, doctorat inclus) comme dispositif majeur d'attractivité et de dynamisme de la recherche. Nous avons proposé de structurer nos échanges sur le thème du statut du chercheur en début de carrière, en suivant le fil chronologique du recrutement du doctorant jusqu'à sa poursuite de carrière, académique ou en entreprise.

Le recrutement et l'intégration du doctorant

Ajout d'une clause « moyens de fonctionnement » lors de la définition d'un projet de recherche doctoral

Une fois recrutés, certains doctorants peinent sous l'absence des moyens nécessaires au déroulement efficace de leurs recherches dans les délais impartis. Nous avons suggéré que lors du dépôt de projet de thèse à l'école doctorale, le projet contienne des moyens de fonctionnement pour le futur doctorant. Par « fonctionnement », nous entendons notamment : les moyens financiers, l'accompagnement technique, la disposition de locaux de travail et de prise en charge des déplacements professionnels. M^{me} Péresse a ensuite détaillé les dispositions financières engagées pour les années à venir :

- augmentation de 5 M€ pour l'enseignement supérieur sur les 5 prochaines années ;
- augmentation de 4 M€ pour la recherche sur les 5 prochaines années ;
- revalorisation de l'allocation de recherche de 8% à la rentrée, permettant d'atteindre 1,5 fois le SMIC en cumulant avec un monitorat.

Simplification de l'accueil administratif des jeunes chercheurs étrangers hors Union Européenne

Nous avons signalé que les jeunes chercheurs étrangers hors UE avaient des difficultés administratives liés à l'inadéquation du titre étudiant au lieu d'un titre scientifique ou travailleur (perte de droits chômage et retraite). M^{me} Péresse nous a informés de la création de Campus France pour faciliter ces démarches. Au niveau de Rennes, des intervenants ont précisé le rôle de la structure d'Europole et du futur PRES de Rennes.

Le déroulement du doctorat

Représentation des doctorants

Concernant la représentation des doctorants au CA des universités, nous avons signalé que le projet de loi sur l'autonomie de l'université divisait la représentation des doctorants dans les 2 collèges (usagers et personnels), ce qui n'allait pas dans le sens de la charte européenne de chercheur. En effet tous les doctorants contribuent à la valeur ajoutée d'une unité de recherche universitaire. M^{me} Péresse a répondu que c'était un compromis et que cela devait évoluer.

Résorption des libéralités

Nous avons remercié le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche d'avoir lancé le protocole de résorption des libéralités. Cependant, nous avons demandé des informations sur l'attitude du ministère des

Affaires étrangères et Européennes et du ministère de la Défense concernant les libéralités qu'ils dispensent d'une part, et de la campagne de communication vis-à-vis des pourvoyeurs de libéralités du privé d'autre part (associations caritatives, entreprises ou fondation d'entreprises). M^{me} Péresse nous a informés que le Ministre Bernard Kouchner veut lancer une mission sur ce sujet, que le problème avait été évoqué le matin-même au conseil des ministres, et que le protocole de résorption des libéralités s'interrompant bientôt, c'est aux pourvoyeurs de se mettre dans la légalité.

Formations dispensées par les Écoles doctorales

Nous avons témoigné des manques de communication concernant les formations proposées aux doctorants par les ED, ainsi que le manque d'intérêt que les unités leur accordent. En effet, les formations existent, mais nous en sommes mal informés et l'origine de ce problème pourrait venir d'un manque de moyens des ED ou de motivation des unités de recherche à promouvoir l'accès à la formation. Les besoins de formation évoqués concernent notamment :

- la préparation au recrutement en entreprise : CV, bilan de compétence ;
- la pratique de l'anglais.

Un professeur a remarqué que les besoins résident davantage dans la pratique (oral) que dans la théorie (écrit) :

- légaliser/généraliser la possibilité d'enseigner en anglais ;
- permettre l'expression en anglais des rapports et des présentations tout au long du cursus universitaire ;
- des expériences à l'étranger (stages, échanges, doctorat). Néanmoins, le problème général semble être la difficulté de revenir en France.

Poursuite de carrière après le doctorat

Poursuite en entreprise

Nous avons demandé les modalités qu'elle comptait suivre pour l'inscription du grade de docteur dans les conventions collectives. M^{me} Péresse nous a alors demandé concrètement quelles sont les compétences des docteurs à défendre auprès des industriels. De façons non-exhaustives, nous avons évoqué :

- l'autonomie dans la gestion de projet ;
- la création d'outils d'accès à la connaissance ;
- la culture du doute scientifique dans l'évaluation d'hypothèse ;
- la valorisation, la communication et la diffusion des résultats ;
- l'adaptabilité aux risques et incertitudes liés aux projets basés sur l'innovation.

Afin d'introduire la culture du Docteur dans l'entreprise, il a été suggéré de multiplier les échanges entre les jeunes chercheurs et les entreprises (Salon de l'Innovation, Doctoriales, Forum emploi et compétences). Les enseignants-chercheurs, déjà débordés, ont approuvé l'idée mais ont demandé qui assumerait l'organisation de ces manifestations ?

Poursuite dans le monde académique

Concernant la poursuite de carrière dans le monde académique, M^{me} Péresse a bien noté qu'une seule phase annuelle de recrutement académique (universités, instituts de recherche) contraint les jeunes docteurs à

devoir « attendre » un an entre chaque candidature. Elle a reporté le problème sur les universités qui pourront désormais recruter contractuellement à leur rythme. M^{me} Péresse nous a informés que tous les départs à la retraite seraient renouvelés pour 2008, mais n'a pas évoqué de création de poste. Nous n'avons pas non plus eu de réponses claires quant :

- au devenir et aux possibilités de recrutements futurs au sein des instituts de recherche ;
- aux modalités de l'utilisation des CDD de 5 ans, et de leur impact vis-à-vis de la titularisation.

Actuellement, les postes de MCF sont alloués en fonction du nombre d'étudiants inscrits dans la filière, ce qui pose le problème de survie de certaines filières moins attractives.

Conclusion

En conclusion, un chercheur a évoqué les prévisions d'accroissement démographique pour 2050, les besoins en ressources, en énergie et en matériaux ; et donc la nécessité du gouvernement à investir massivement dans l'enseignement supérieur et la recherche pour répondre à cette conjonction de problèmes.

En aparté, nous avons également évoqué le problème des demi-ATER qui ne peuvent pas faire de vacations complémentaires, alors que les ATER temps-plein le peuvent.